

Projet d'arrêté du 11 mars 2008 de M. Jean-Charles Lathion: «Assainissement du site d'Artamis: décision de l'Etat/Service de géologie, sols et déchets».

(accepté par le Conseil municipal lors de
la séance du 11 mars 2008)

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

considérant l'importance première de réaliser, dans les meilleurs délais, un projet d'aménagement du site d'Artamis, du type écoquartier et comprenant notamment des logements;

considérant la décision du 8 février 2008 du Service cantonal de géologie, sols et déchets, relative à l'option d'assainissement choisie et de la clé de répartition du coût de celle-ci,

arrête:

Article premier. – D'enjoindre au Conseil administratif de ne pas recourir ou de retirer le recours déposé par-devant la Commission cantonale de recours en matière de constructions contre la décision mentionnée.

Art. 2. – De solliciter du Conseil administratif une information régulière sur ce dossier.